

Communiqué de presse – 14 décembre 2021

Le Bourgmestre Willy DEMEYER a pris connaissance de la décision du tribunal correctionnel de Liège de ce jour, relative à M. Pierre STASSART, Echevin de l’Instruction publique.

Un contact a eu lieu entre le Bourgmestre et l’Echevin.

Celui-ci a indiqué sa volonté d’interjeter appel du jugement du tribunal correctionnel.

Il faut rappeler que la présomption d’innocence est un principe essentiel de notre Etat de Droit.

Il faut rappeler également qu’en cas de condamnation définitive, l’Echevin ne pourra rester membre du Collège.

Le Bourgmestre et l’Echevin ont convenu que ce dernier se mettra en retrait des instances de la Haute Ecole afin de garantir la sérénité de l’Institution.

Laurence COMMINETTE

Responsable de la Communication

Cabinet du Bourgmestre

Willy Demeyer

04/221.81.32